

Question 1

Qu'est-ce qu'une monnaie ?



Le vocabulaire indispensable pour comprendre le sujet

- ▶ **Monnaie électronique** : l'article L315-1 du Code monétaire et financier dispose que « *la monnaie électronique est une valeur monétaire qui est stockée sous une forme électronique, y compris magnétique, représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement définies à l'article L. 133-3 et qui est acceptée par une personne physique ou morale autre que l'émetteur de monnaie électronique* ». La monnaie électronique peut donc être stockée sur un support électronique comme une puce de téléphone portable ou un porte-monnaie électronique, mais également sur un serveur informatique.
- ▶ **Monnaie fiduciaire** : on appelle monnaie fiduciaire (du latin *fides* : confiance) les billets de banque. Les pièces qui ont cours légal, appelées monnaie divisionnaire, sont souvent incluses dans la définition de la monnaie fiduciaire.
- ▶ **Monnaie locale** : également appelé monnaie complémentaire, elle ne constitue au sens économique qu'un instrument d'échange (et une unité de compte) au sein d'une communauté, sans cours légal au niveau d'un État. Mais elle possède d'autres attributs, qui lui confèrent une signification sociale très forte.
- ▶ **Monnaie scripturale** : ensemble des soldes créditeurs des comptes à vue gérés par les institutions financières.
- ▶ **Monnaie virtuelle** : également appelée crypto-monnaie, la Banque centrale européenne (BCE) la définit comme « *toute monnaie non régulée et digitale, qui est émise et généralement contrôlée par ses développeurs, et qui est utilisée et acceptée par les membres de communautés virtuelles spécifiques* ». Les plus connues sont bitcoin, Peercoin, Monero, Dash, Ethereum.
- ▶ **Système d'échange local (SEL)** : système qui repose sur le constat que tout un chacun à quelque chose à offrir et à échanger (service, idées...), et peut donc créer de la valeur. De manière pratique, les échanges se font de gré à gré par l'intermédiaire d'une unité locale de compte, appelée fréquemment le grain de sel en référence à l'étymologie du mot salaire (*salarium* en latin renvoie à la partie de la solde des troupes romaines versée en sel ou servant à se le procurer ainsi que les autres vivres).

Au premier livre de la *Politique* et dans le cinquième de l'*Éthique à Nicomaque*, Aristote (384-322 av. J.-C.) énonce les trois fonctions traditionnelles de la monnaie :

- *fonction d'intermédiaire des échanges* : cela signifie qu'elle permet de payer ses achats lors d'une transaction sans recourir au troc ;
- *fonction de réserve de valeur* : la monnaie permet de décomposer le troc en deux opérations successives, une vente qui permet d'obtenir de la monnaie et un achat grâce à la monnaie obtenue. Elle permet aussi de séparer ces deux opérations dans le temps, afin de ne pas être obligé d'acheter immédiatement autre chose suite à une vente, ce qui revient à transférer du pouvoir d'achat d'une période à une autre ;
- *fonction d'unité de compte* : la monnaie permet de jauger la valeur d'un produit quelconque, ce qui facilite grandement l'évaluation des biens par rapport à une économie de troc au sein de laquelle il fallait négocier une à une les valeurs communes d'échange. En pratique, dans une économie de troc comportant 100 biens, il faut établir 4 950 rapports d'échanges (toutes les paires de 2 personnes possibles). Mais si la société adopte une unité de compte parmi les 100 biens, il suffit alors de déterminer 99 rapports d'échanges...

Pendant, la monnaie peut aussi avoir des fonctions autres qu'économiques :

- *une fonction politique* : l'attachement d'un peuple à sa monnaie relève autant d'un aspect socioculturel que politique. En un sens, la monnaie est le ciment qui a permis d'unifier les royaumes puis les États, ce qui explique pourquoi battre monnaie est très vite devenu un pouvoir régalien. À ce sujet, on notera que la création de l'euro, en 1999, a marqué la volonté politique des États membres de l'UE de faire un pas supplémentaire vers l'intégration. D'où les difficultés rencontrées actuellement par la zone euro, qui possède une monnaie unique sans avoir procédé à l'indispensable intégration politique fédérale au préalable. On remarquera également que la monnaie offre à ses détenteurs tout à la fois la liberté (pouvoir de consommer, d'investir et de choisir) et la servitude (obligation de travailler pour s'en procurer et participer à l'échange marchand, etc.)
- *une fonction sociale* : des travaux d'économistes, comme Michel Aglietta (1938-) et André Orléan (1950-) concluent que la monnaie est constitutive du lien social et que sans elle il n'y aurait tout simplement pas de société marchande. Elle est donc aussi un langage commun au sein d'une société et possède la particularité de produire à la fois de la confiance (puisque chacun accepte cette

monnaie, il en découle un sentiment d'appartenance sociale) et de la violence (puisque chacun désire cette monnaie, les conflits sont possibles).

Dans l'histoire, la monnaie a pris différentes formes :

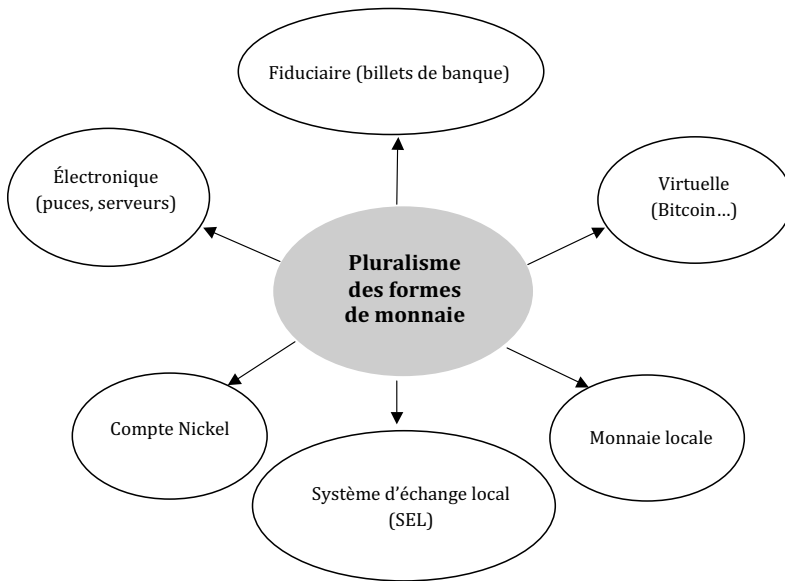
- *monnaie marchandise* : il s'agit des marchandises qui possèdent, aux yeux des gens, une valeur d'usage propre permettant de s'en servir comme intermédiaire dans les échanges : coquillage, bétail, poisson séché...
- *monnaie métallique* : pièces en métaux précieux ;
- *monnaie fiduciaire* : du latin *fides* (confiance), elle est constituée des billets de banque. Les pièces qui ont cours légal, appelées monnaie divisionnaire, sont souvent incluses dans la définition de la monnaie fiduciaire ;
- *monnaie scripturale* : ensemble des soldes créditeurs des comptes à vue gérés par les institutions financières.

Selon la Banque de France, actuellement plus de 90 % des règlements se font avec de la monnaie scripturale, la monnaie fiduciaire au sens large (billets + pièces) ne représentant tout au plus que 10 %. Or, contrairement à une idée reçue, la monnaie scripturale n'est pas juste une écriture sur un compte en banque correspondant à un dépôt en billet. Bien au contraire, une banque a le privilège exclusif de créer de la monnaie scripturale en accordant un crédit à son client sans aucun billet en contrepartie, ce qui lui confère un pouvoir très important. C'est pourquoi, on dit parfois que la monnaie est une dette qui permet de s'acquitter de toutes les dettes...

Et depuis quelques années, on assiste à l'émergence d'un pluralisme monétaire avec la coexistence de la monnaie fiduciaire (billets de banques), des monnaies électroniques stockées sur un support électronique comme une puce de téléphone portable ou un porte-monnaie électronique, des monnaies virtuelles comme le bitcoin, des comptes développés par des entreprises privées (comme le compte Nickel qui propose un compte de paiement et une carte bancaire à autorisation systématique chez un buraliste agréé), des monnaies locales et des systèmes d'échanges locaux (SEL). En tout état de cause, toutes les monnaies reposent sur la confiance.

Pour finir, on définit la valeur interne d'une monnaie comme la quantité de biens et de services qu'une unité monétaire permet d'acquérir sur le territoire où elle a cours légal, tandis que la valeur externe de la monnaie dépend de l'évolution de son taux de change vis-à-vis des autres devises.

Un schéma pour résumer



Question 2

Comment est créée la monnaie ?



Le vocabulaire indispensable pour comprendre le sujet

- ▶ **Créance** : élément de l'actif du bilan, qui donne au créancier le droit d'exiger, à l'échéance, le remboursement d'une dette.
- ▶ **Monétisation des créances** : opération par laquelle les banques créent de la monnaie en contrepartie de créances non monétaires.
- ▶ **Monnaie Banque centrale** : encore appelée monnaie centrale, elle est émise par la Banque centrale et se compose des billets de banque et des comptes créditeurs auprès de la Banque centrale.
- ▶ **Monnaie fiduciaire** : on appelle monnaie fiduciaire (du latin *fides* : confiance) les billets de banque. Les pièces qui ont cours légal, appelées monnaie divisionnaire, sont souvent incluses dans la définition de la monnaie fiduciaire.
- ▶ **Monnaie scripturale** : ensemble des soldes créditeurs des comptes à vue gérés par les institutions financières.

Dans l'histoire, la monnaie a pris différentes formes :

- *monnaie marchandise* : il s'agit des marchandises qui possèdent, aux yeux des gens, une valeur d'usage propre permettant de s'en servir comme intermédiaire dans les échanges : coquillage, bétail, poisson séché...
- *monnaie métallique* : pièces en métaux précieux ;
- *monnaie fiduciaire* : du latin *fides* (confiance), elle est constituée des billets de banque. Les pièces qui ont cours légal, appelées monnaie divisionnaire, sont souvent incluses dans la définition de la monnaie fiduciaire ;
- *monnaie scripturale* : ensemble des soldes créditeurs des comptes à vue gérés par les institutions financières.

Selon la Banque de France, actuellement plus de 90 % des règlements se font avec de la monnaie scripturale, la monnaie fiduciaire au sens large (billets + pièces) ne représentant tout au plus que 10 %. Or, contrairement

à une idée reçue, la monnaie scripturale n'est pas juste une écriture sur un compte en banque correspondant à un dépôt en billet. Bien au contraire, une banque a le privilège exclusif de créer de la monnaie scripturale en accordant un crédit à son client sans aucun billet en contrepartie, ce qui lui confère un pouvoir très important. C'est pourquoi, on dit parfois que la monnaie est une dette qui permet de s'acquitter de toutes les dettes...

Il s'agit là, de nos jours, du mécanisme fondamental de création monétaire. Fini l'image d'Épinal de la planche à billets ou du seigneur du Moyen Âge manipulant le poids en or des pièces !

Pour comprendre ce mécanisme, prenons l'exemple d'une banque qui accorde un crédit de 1 000 € à un particulier client chez elle. Dans le cas le plus courant, la banque commerciale passera une écriture sur le compte courant du client pour 1 000 € comme suit :

Compte du client

Actif	Passif
Compte courant à la banque + 1 000 €	Dette envers la banque + 1 000 €

Le client dispose désormais de 1 000 € sur son compte pour consommer ou investir, ce qui montre bien qu'il y a eu création de monnaie sans aucune contrepartie matérielle : c'est ce que l'on appelle de la création de monnaie *ex nihilo*. On dit aussi souvent que ce sont les crédits qui font les dépôts, en ce sens que c'est le crédit accordé par la banque commerciale qui donne naissance à un dépôt sur le compte du client. Lors du remboursement du crédit, il y aura donc destruction de monnaie, le règlement se faisant soit par remise de billets soit par un jeu d'écriture au débit du compte à vue de l'emprunteur. Dès lors, si au niveau global de l'économie, la quantité de monnaie augmente, c'est que les opérations de création de monnaie l'emportent donc sur les opérations de destruction de monnaie.

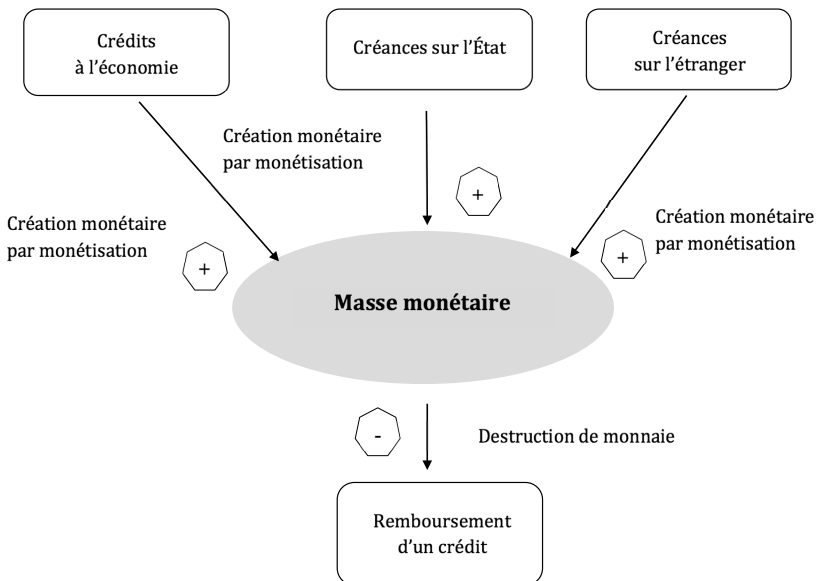
Ce processus de création monétaire par le crédit peut bien entendu s'appliquer indifféremment aux particuliers, aux entreprises et même à l'État. En termes économiques, on dira donc que la création de monnaie résulte d'un processus de monétisation des créances non monétaires : créances sur l'économie dans le cas des particuliers et des entreprises qui s'endettent auprès d'une banque comme nous venons de le voir, créances sur l'État s'il s'agit du Trésor public qui emprunte de l'argent pour financer notamment le déficit budgétaire de l'État, créances sur l'étranger s'il s'agit des devises qu'un exportateur reçoit et livre à sa banque pour obtenir sa monnaie nationale.

À première vue, il semblerait donc que le pouvoir de création monétaire par les banques est potentiellement illimité, puisqu'il ne s'agit que de jeux d'écritures. Mais il faut en effet tenir compte des fuites potentielles du réseau bancaire, c'est-à-dire les retraits sous forme de billets d'une fraction des dépôts, que les ménages veulent par exemple conserver pour leurs besoins financiers quotidiens. Or, le monopole de l'émission de billets n'est accordé qu'à la banque centrale (BCE pour la zone euro, Fed pour les États-Unis), les autres banques, appelées banques commerciales ou banques de second rang, ne pouvant créer que de la monnaie scripturale mais aucun billet.

Dès lors, comme la Banque centrale a le monopole de l'émission de billets, toute banque commerciale qui aurait besoin de billets pour répondre à la demande de sa clientèle devra s'adresser à la Banque centrale, en procédant à des retraits sur les comptes qu'elle y détient. La banque commerciale ne peut donc pas créer de la monnaie de manière illimitée, puisqu'elle doit disposer d'un compte créditeur suffisamment bien fourni auprès de la Banque centrale pour faire face aux retraits de billets à ses guichets. En outre, la Banque centrale oblige en général les banques commerciales à maintenir à tout moment leur compte en monnaie centrale à un certain niveau minimum, que l'on appelle réserves obligatoires, ce qui limite également la création monétaire par les banques commerciales.

Un schéma pour résumer

Création/destruction de monnaie par les banques commerciales





Question 3

Qu'est-ce qu'une monnaie locale ?



Le vocabulaire indispensable pour comprendre le sujet

- ▶ **Monnaie fiduciaire** : on appelle monnaie fiduciaire (du latin *fides* : confiance) les billets de banque. Les pièces qui ont cours légal, appelées monnaie divisionnaire, sont souvent incluses dans la définition de la monnaie fiduciaire.
- ▶ **Monnaie locale** : également appelé monnaie complémentaire, elle ne constitue au sens économique qu'un instrument d'échange (et une unité de compte) au sein d'une communauté, sans cours légal au niveau d'un État. Mais elle possède d'autres attributs, qui lui confèrent une signification sociale très forte.
- ▶ **Monnaie scripturale** : ensemble des soldes créditeurs des comptes à vue gérés par les institutions financières.
- ▶ **Système d'échange local (SEL)** : système qui repose sur le constat que tout un chacun à quelque chose à offrir et à échanger (service, idées...), et peut donc créer de la valeur. De manière pratique, les échanges se font de gré à gré par l'intermédiaire d'une unité locale de compte, appelée fréquemment le grain de sel en référence à l'étymologie du mot salaire (*salarium* en latin renvoie à la partie de la solde des troupes romaines versée en sel ou servant à se le procurer ainsi que les autres vivres).

Dans l'approche fonctionnaliste, qui remonte à Aristote (384-322 av. J.-C.), la monnaie se caractérise par trois fonctions :

- *fonction de facilitation des échanges* : cela signifie qu'elle permet de payer ses achats lors d'une transaction sans recourir au troc ;
- *fonction de réserve de valeur* : la monnaie peut être épargnée sans perdre de sa valeur (en excluant l'inflation et la perte de cours légal comme pour le Franc depuis 2002) ; elle permet donc de reporter du pouvoir d'achat dans le temps ;
- *fonction d'étalon* : la monnaie permet de jauger la valeur d'un produit quelconque, c'est donc une unité de compte.